

# Non à l'enfermement sous toutes ses formes !

Tous les jours, des rafles de sans-papiers sont organisées par les services de police et les préfetures. Ces rafles massives et ciblées ont lieu dans la rue, les transports en commun, les cafés, les commerces, les lieux de travail, les écoles, les préfetures, les hôpitaux, au domicile... Cars de CRS, flics en uniforme, agents de la PAF (police aux frontières) et de la BAC (brigade anti-criminalité), policiers en civils voire même brigades anti-émeute sillonnent le territoire et exercent une véritable chasse aux immigrés. A chaque instant, l'angoisse de l'arrestation ou du contrôle !

Quand la chasse est bonne, les bus se remplissent et les sans-papiers sont conduits au commissariat pour une garde à vue de 24h. Ils sont interrogés à propos de leur identité avec insistance (nom et nationalité), sur les lieux où ils vivent, et les personnes qu'ils côtoient. S'en suit un passage de 48h au centre de rétention, puis ils comparaissent devant le juge des libertés et de la détention (JLD) qui les renvoie pour 15 jours en centre de rétention qui, s'ils ne sont pas considérés comme des prisons par l'Etat, s'intègrent totalement dans l'univers carcéral. Cette incarcération peut être renouvelée une seconde fois, ce qui pousse l'enfermement jusqu'à 32 jours.

A l'intérieur des centres de rétention, une discipline militaire est mise en place : le soir, les prisonniers doivent regagner leur chambre-cellule jusqu'au lendemain matin, parfois entassés à 5 (voire plus) dans 6m<sup>2</sup>. Durant la journée, ils subissent des interrogatoires plus ou moins musclés. La pression exercée pour leur faire divulguer leur identité se poursuit : sans identité, l'expulsion est plus difficile. D'où le projet du gouvernement français, sous prétexte d'harmonisation européenne, de prolonger le délai de l'incarcération des sans-papiers à 18 mois. Sinon, en cas de refus de coopérer à l'expulsion, les sans-papiers encourrent une condamnation de 3 ans de prison ferme assortie d'une interdiction de territoire allant jusqu'à 15 ans. Ainsi, environ un tiers des détenus dans les prisons françaises sont des sans-papiers...

Face à ces conditions d'enfermement, aux exactions et aux humiliations quotidiennes qui peuvent aller parfois jusqu'à l'assassinat, les prisonniers répondent par des actes désespérés (auto-mutilations, suicides...) ou la révolte : grèves de la faim, refus de rentrer dans les chambres, affrontements avec la police, évasions, destructions par le feu comme le 22 juin 2008 au centre de rétention de Vincennes.

La lutte contre l'immigration ne se limite pas aux frontières de l'Union européenne. L'Etat français et l'Europe mènent leur guerre aux migrants à coup de barbelés et de patrouilles militaires en partenariat avec des pays comme la Lybie, la Mauritanie, la Somalie, le Sénégal, l'Algérie, la

Tunisie, le Maroc...

Même l'absence de papiers en règle, pendant longtemps un simple délit administratif, est en train de devenir en Afrique, comme par exemple au Maroc, sur le modèle des anciens blocs de l'Europe de l'Est, un délit pénal d'immigration. Les Etats posent encore une fois clairement que les individus leur appartiennent (et pas le contraire) et qu'ils ne peuvent quitter leur territoire qu'en fonction de leur bon vouloir.

Si l'Europe veut se constituer en forteresse, elle n'en reste pas moins perméable aux migrants riches s'investissant dans l'économie européenne : industriels, intellectuels, chercheurs et autres artistes prêts à collaborer.

En découle le concept d' « immigration choisie » ou, dans un autre langage, d' « immigration de classes ». Cette politique se base sur les besoins directs du Capital en main d'oeuvre docile et bon marché. A la demande de tel ou tel secteur de la production et des services correspond la concentration massive de travailleurs sans-papiers, notamment dans le bâtiment, la restauration, l'hôtellerie, les travaux saisonniers et d'entretien...

L'immigration légale, pour les pauvres, se réduira de plus en plus à l'obtention de titres de séjour en fonction de contrats de travail payés au SMIC pour une durée de quelques mois. Et après ?..

Grâce aux rafles régulières sur les lieux de travail orchestrées par les services de l'Etat, la menace de l'expulsion arme le Capital d'un moyen de pression permanent sur les travailleurs sans-papiers du monde entier. D'autant plus pour ceux qui s'imagineraient pouvoir soutirer à leur patron ou à l'Etat quelconque droit particulier en tant que travailleur.

La xénophobie créée par un retour au protectionnisme salarial (du travail pour les français !) risquerait aussi, pour une partie de la classe exploitée, de redéfinir en tant qu'ennemi le travailleur sans-papier, alors que l'ennemi de classe reste l'Etat et le Capital.

## **Manifestation contre les centres de rétention à Nîmes le samedi 28 février**

### **RDV à 17h devant le centre social du quartier Mas de Mingues**

Contact : [anticrasud@riseup.net](mailto:anticrasud@riseup.net)

Brochure : « Sans-papiers : s'organiser contre l'expulsion, que faire en cas d'arrestation ? », sur le site [www.sanspapiers.internetdown.org](http://www.sanspapiers.internetdown.org)